

<https://college-la-platiere.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article76>



Publication date: vendredi 7 mai 2010

Copyright © Collège La Platière - Tous droits réservés

L'ASSR :

L'ASSR (attestation scolaire de la sécurité routière) est un examen qui permet d'avoir par la suite l'ASSR 2 et ensuite le BSR (brevet de sécurité routière) qui se passe à 14 ans.

Les gestes à avoir en cas d'accident :

- Protéger les personnes (appeler le numéro d'urgence à l'aide de la borne d'appel d'urgence la plus proche, interdire de fumer à côté de l'accident ...)
- Baliser le lieu de l'accident (avec un triangle à 200 m en amont, mettre le gilet jaune ...)
- Faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'étincelle sur le lieu de l'accident.
- Prévenir les secours ! (à l'aide d'une borne d'appel ou d'une cabine téléphonique ou encore d'un téléphone mobile... Et surtout bien leur préciser le lieu où vous êtes, le nombre de voiture qu'il y a d'impliquées, le nombre de victimes et leur état physique, s'il y a un feu ou un risque d'incendie ou une voiture tombée à l'eau)

Si vous voulez secourir les victimes voici les choses à faire ou à ne pas faire :

- * ne pas sortir les victimes, sauf en cas d'incendie
- * comprimez la plaie si la victime a une hémorragie abondante
- * réconfortez les victimes en attendant les secours
- * demandez aux passants de vous aider si besoin ou de s'éloigner
- * couvrir les victimes

Pour plus d'informations le site : <http://www.code3000.net/>